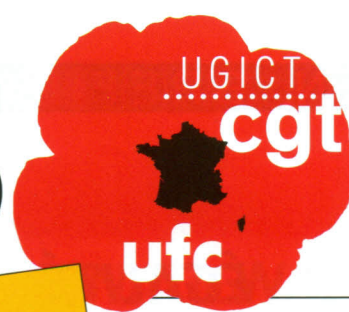


RÉSONANCES



La tribune des cadres et cadres supérieurs

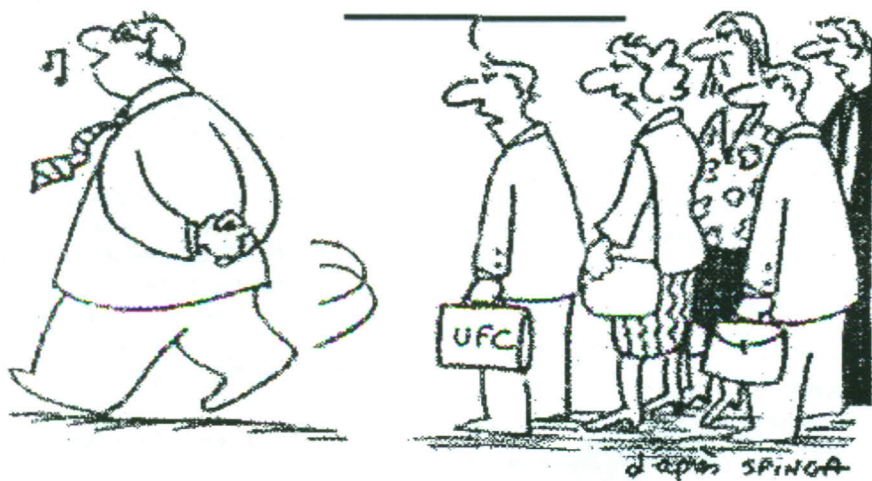
BRANCHE POSTALE

Point de vue

Les cadres en distorsion fonctionnelle: chiche

Selon la Direction, La Poste affirme la volonté de soutenir et de reconnaître la place des cadres. Pour cela elle propose de conduire une négociation sur le rôle et la place des cadres dans l'entreprise. Un des thèmes proposé serait la situation des cadres en distorsion fonctionnelle. Depuis des années La Poste s'est entêtée à généraliser la pratique des chargés de fonction et des distorsions fonctionnelles qui ne sont en fait que les moyens d'accompagner les restructuration et suppressions de postes. Depuis des années la CGT dénonce la situation intolérable subie par nos collègues. Oui il faut en finir avec ces gâchis qui conduisent parfois à des drames humains. Les cadres ont plus que jamais besoin d'une véritable reconnaissance professionnelle, que leur contribution à la marche de l'entreprise soit reconnue et valorisée. Fondamentalement il s'agit de mettre en œuvre un nouveau système de management des cadres qui entend s'extraire de l'unique logique de la financiarisation et du court terme actionnée par quelques décisionnaires. Il faut promouvoir une dynamique de reconnaissance des qualifications et des compétences pour qu'enfin chacun retrouve sa vraie place.

Maintenant, vous devez entendre et répondre aux revendications des cadres de La Poste!



Dans ce numéro :

Éditorial :

Dossier : Nouveau Contrat Service Public

Eclairage : Décentraliser La Poste

Page 1

Pages 2 et 3

Page 4

Et les infos...

... les échos...

... les brèves...

ÉDITORIAL

Un dialogue social en chantier?



Alain Le Corre

Après la Conférence Sociale du mois de Juillet, le gouvernement a ouvert une trentaine de chantiers sociaux regroupés en 8 thématiques. Alors que le seuil des 3 millions

de chômeurs officiellement comptabilisés est franchi, il s'est trouvé contraint d'accélérer les sujets relatifs à l'emploi (contrats de génération et emplois dits « d'avenir ») et annonce des mesures qui répondent plus aux attentes du patronat qu'à celles des salariés dont les cadres. La méthode n'est pas sans évoquer certains aspects du processus en cours à La Poste depuis ce printemps et les actes dramatiques que nous avons connus.

En effet, après une mise en sommeil durant l'été, la nouvelle DRH cherche à associer les organisations syndicales à un accord encadrant la méthode de dialogue... Depuis le début de cette séquence, la CGT reste fidèle à sa démarche. A la fois en écoutant les aspirations des postiers dont les cadres font partie (c'était le sens de la Consultation Nationale lancée cet été), en communiquant largement sur ses propositions, sur le niveau très insuffisant des annonces faites par le PDG, en mettant tous les éléments propices au débat en lien avec les enjeux: Ré-industrialisation et Service Public, traité européen, emplois, salaires, protection sociale, et enfin en proposant l'action des postiers dans l'unité la plus large, la CGT réaffirme son exigence d'un profond changement dans l'entreprise.

Ainsi, seule la prise en compte des attentes exprimées par toutes les catégories de postiers permettra de dépasser la situation d'enlisement cultivée par le plus haut niveau de l'entreprise. C'est le sens des propositions de la CGT et de son Union Fédérale des Cadres.

Cette publication est financée par les cotisations des syndiqué(e)s

ÉGALITÉ Les femmes ne traiteront pas avec l'austérité!

Le Traité pour la Stabilité, la Co-ordination et la Gouvernance durcit les règles qui encadrent les budgets publics et impose une austérité permanente.

Comme de nombreux rapports l'ont montré, les femmes subissent plus durement les mesures d'austérité.

Du fait du recul et du démantèlement progressif de l'État social, les femmes sont contraintes d'assurer tout ce qui n'est plus pris en charge par la collectivité; leur travail (invisible) dans la sphère privée augmente, leur rôle traditionnel dans la famille s'en trouve renforcé, au détriment de leur travail rémunéré, de leur autonomie, voire de leur santé.

Alors que les inégalités entre F/H sont plus que jamais inacceptables, il est urgent de créer un service public de crèches et des services d'aide à la dépendance, de renforcer les services sociaux et de santé en personnels et en moyens.

Or ce Pacte, en rendant impossible ces politiques, aggrave les inégalités entre les sexes.



Nouveau Contrat de Service Public Le gouvernement doit garantir le financement des missions de Service Public de La Poste

La loi prévoit que l'État signe avec La Poste un contrat d'entreprise pluriannuel fixant les objectifs et les moyens pour mettre en œuvre les quatre missions de service public qui lui sont confiées, à savoir le service universel du courrier et du colis, le transport et la distribution de la presse, l'aménagement du territoire et l'accessibilité bancaire. Un processus de négociation entre l'État et La Poste s'est donc engagé et devrait aboutir à la conclusion d'un nouveau contrat de service public pour la période 2013-2017.

Il y a un avenir pour le service public postal et les postiers!

Depuis le changement de statut de La Poste en mars 2010 et l'ouverture du capital, le bilan peut être fait que les 2,7 milliards apportés par l'État et la Caisse des Dépôts et Consignation n'ont servi ni au renforcement du service public, ni au personnel. La Poste doit redevenir à 100% sous contrôle de l'État.

Le gouvernement en tant qu'actionnaire majoritaire a, sans attendre, le pouvoir politique d'inverser les choses en mettant en œuvre un nouveau contrat de service public pour 2013-2017.

Depuis 2002, les dirigeants de La Poste restent figés sur une vision à court terme basée sur la baisse des coûts d'exploitation, les suppressions d'emplois (près de - 90 000 emplois) et la vente du patrimoine immobilier (1 milliard d'€ sur les 5 dernières années).

Cette politique n'est absolument pas viable à moyen et long terme et tourne le dos aux principes de Service Public.

Si le cycle infernal des coupes claires dans les budgets de La Poste, l'abaissement du coût du travail, les réorganisations en tous genres et le désengagement de l'État ne sont pas interrompus, la situation continuera de se dégrader.

Pourtant, des alternatives existent, qui doivent être fondées sur la satisfaction de tous les besoins fondamentaux exprimés par les particuliers comme par les entreprises.

Il s'agit de rapprocher le service public postal des besoins de la collectivité nationale, d'ouvrir et démocratiser sa gestion en tenant compte de la dimension européenne.

Cette conception d'un service public moderne et efficace permet de se projeter vers le futur en tenant compte d'enjeux fondamentaux comme la qualité de service, l'égalité de traitement, la péréquation et le

droit d'accès pour tous, mais aussi la préservation de l'environnement, l'aménagement du territoire et la prévention des risques.

Cette vision pour le développement du droit à la communication pour tous, au travers d'un grand service public renoué et innovant fait partie d'une démarche de progrès économique et social et doit servir de cadre au nouveau contrat de service public.

Le service universel

La notion de service universel postal n'est rien d'autre que le service minimum du service public.

On ne peut pas accepter l'idée de réduire le service public à un service improprement baptisé « universel ».

La Poste doit garantir un service public de qualité et de proximité avec le J+1 sur l'ensemble du territoire pour tous, voire le H+1.

Pourtant, en lançant la lettre verte (distribution à J+2) depuis le 1^{er} octobre 2011, La Poste s'affranchit de la loi qui fixe comme une des obligations de service public la distribution du courrier en J+1.

La Poste doit avoir pour objet l'offre de service d'envois postaux, à savoir tout service de collecte, de tri, de transport et de distribution, notamment, d'envois de correspondance, de livres, de catalogues, de journaux, de périodiques et de colis postaux contenant des marchandises avec ou sans valeur commerciale.

Ces services doivent être assurés 6 jours sur 7 avec du personnel formé, qualifié, en nombre et avec un haut niveau de garanties.

La presse

Le rôle de l'État est de garantir le respect de la diversité d'opinion à tous les citoyens, sur l'ensemble du territoire à prix égal et abordable pour tous.

Il est constitutionnellement garant du pluralisme et de la liberté d'opinion: il doit remplir ses obligations en termes de financement d'aide à la presse.

Les accords dits Schwartz État-Presses-La Poste de 2008 ont prévu une réduction de la subvention accordée par l'État à La Poste, de 242 M€ en 2009 à 180 M€ en 2015.

Or, le coût total de la mission de transport et de distribution de la presse écrite est de 1000 M€ (source La Poste).

De plus, les aides à la presse sont à remettre à plat et à redistribuer.

Le désengagement de l'État sur l'acheminement et la distribution de la presse met en danger le pluralisme et la démocratie.

L'accessibilité bancaire

Le droit fondamental à l'accessibilité bancaire sur tout le territoire, l'égalité de traitement quel que soit le revenu, la gratuité des prestations indispensables à la vie quotidienne, la gratuité des moyens de paiement, sont des réponses aux besoins de toute la population.

La Poste bénéficie depuis 2009 de la rémunération commune à tous les réseaux distributeurs et aussi, jusqu'en 2013, d'une rémunération de transition en tant que réseau historique.

Pourtant, cette compensation ne prend pas en compte les surcoûts d'accessibilité, liés au poids important des clientèles fragiles.

Le coût total de gestion de la mission d'accessibilité bancaire du livret A est de 600 M€, mais compensé seulement à hauteur de 260 M€ (source La Poste).

Pour garantir un véritable Service Public Postal, l'accessibilité bancaire doit avoir comme règles fondamentales l'accueil de tous et la recherche de solutions bancaires les plus adaptées aux besoins de chacun.

L'aménagement du territoire

Le nombre de bureaux de poste est passé de 14 924 en 2004 à 9 984 aujourd'hui.

Certains bureaux ont été supprimés, d'autres ont été transformés en agences postales communales (5071) ou en relais poste commerçant (1960). L'ARCEP a évalué le coût correspondant à l'aménagement du territoire à 269 M€ pour l'année 2010.

Là aussi, ce coût n'est que partiellement pris en charge, à hauteur de 170 M€, par le biais d'abattements de fiscalité locale dont bénéficie La Poste dans le cadre du contrat de présence postale territoriale 2011-2013.

L'aménagement du territoire passe par un renforcement et un développement du réseau de bureaux de Poste en zone rurale, urbaine et plus particulièrement en ZUS.

Ce réseau doit être constitué de bureaux de plein exercice et non plus de points de contacts qui puissent permettre à toute la population d'avoir accès à l'ensemble des produits et services.

Le contrat de service public constitue un bon instrument de pilotage de l'activité de La Poste par l'État.

Il va engager l'avenir de La Poste pour les prochaines années jusqu'en 2017.

Le gouvernement sera donc rapidement jugé sur sa volonté ou pas d'apporter des garanties sur le financement des missions de service public postal.



INTERNATIONAL

La Poste en danger

Le 15 novembre dernier, deux études ont été présentées devant le Comité européen de Dialogue Social pour le secteur postal. Elles se présentent comme bases argumentaires et justifications stratégiques. Les Postes devraient:

- Offrir une rentabilité égale au coût du capital investi.
- Être organisées et gérées comme une entreprise privée.
- Choisir des secteurs de croissance rentables plutôt que développer des synergies.
- Financer les nouveaux services par les profits du courrier
- Réduire les coûts plus vite que la baisse du chiffre d'affaires

Le métier de facteur est décrit comme étant obligatoirement à temps partiel, le courrier distribué en soirée ou tôt le matin deviendrait un travail d'appoint.

Ces préconisations fondées uniquement sur la recherche de la rentabilité à tout prix mettent à mal l'ensemble des valeurs de service public.

Accélérer la transformation capitaliste de La Poste dans un contexte de forte dégradation économique, financière et sociale est un non sens.

L'avenir est au contraire au renforcement du service public postal au service de la justice sociale, de l'intérêt général, de la démocratie, du développement des sciences et des techniques.



Territorialité et Décentralisation

Ce projet est la conséquence directe de la loi sur la privatisation de La Poste, avec la mise en place d'une logique d'entreprise privée basée sur la rentabilité des services vendus à ses clients (au contraire d'un Service Public avec la mise à disposition de services rendus à ses usagers).

Depuis plus d'un an, différentes expérimentations ont eu lieu dans certaines DOTC, d'ailleurs ces dernières vont très vite puisqu'elles voulaient « boucler » le dossier pour le 31 décembre 2012 !

Jamais La Poste n'a voulu présenter nationalement ce projet, et encore moins le négocier. Au regard des éléments remontés par les militants CGT, c'est bien un plan cohérent qui se met en place. Il se traduit par une accélération des réorganisations et des suppressions d'emplois.

Le climat social au sein du groupe se dégrade malgré un rapport Kaspar qui préconise un renouveau du dialogue social, une pleine association des représentants du personnel aux décisions, ainsi qu'un recrutement de 5 000 emplois supplémentaires au cours des trois prochaines années, alors que sur la même période La Poste veut en supprimer 35 000...

Pendant ce temps, la Direction du Courrier avance, pour revisiter entièrement le référentiel métier, supprimer multiples établissements (plus de la moitié dans la plupart des départements) et pro-

cède au glissement des compétences. Afin de supprimer des postes de cadres, elle va confier le métier d'encadrant de proximité des CA-PRO à des facteurs Qualité, tout en leur promettant une reconnaissance par promotion, mais en II3...

Ce dossier est une réorganisation en profondeur des services de distribution, impactera tous les métiers, tous les personnels ainsi que le service public. Il s'inscrit pleinement dans l'ambition 2015 d'une poste du futur soumise au marché avec des personnels ultra flexibles et un service public squelettique.

Les dangers sont multiples

Impact sur le réseau d'acheminement, sur le relevage et la mise à disposition du courrier dans les bureaux de poste,

- Démétiérisation accentuée alors qu'une des conclusions du rapport Kaspar est de remettre en cause le professionnalisme dans l'entreprise
- Baisse de la présence postale et dégradation du service rendu,
- Suppressions d'emplois notamment par mutualisation,
- Perte d'interlocuteurs postaux et de cadres de proximité,
- Abaissement du taux d'encadrement avec la quasidisparition de la classe III,
- Eloignement des réalités du terrain et des directions,
- Dégradations des conditions de travail, allongement des trajets avec plusieurs de sites sur le même établissement,
- Périmètre et représentativité des CHSCT remis en cause...

La Poste doit écouter et entendre

Ce projet doit être abandonné et de véritables négociations doivent s'ouvrir sur le contenu, l'organisation, la finalité du travail et sur le service public.

Les postiers, les élus, les usagers et les organisations syndicales ont exigé et exigent une poste de proximité, ré-humanisée et efficace. Il faut libérer le travail de toutes les contraintes qui ont conduit à la situation catastrophique actuelle.

Après plusieurs années de réformes souvent technocratiques et non concertées, il est temps de réaffirmer la place et les principes de l'action publique pour nos services publics dont le rôle est plus que jamais indispensable pour le redressement de notre pays, la cohésion sociale et l'égalité des territoires.

Nos propositions

La proximité, l'unicité des services postaux tant professionnellement que pour le service public doivent rester notre repère. Cela nécessite un centre de tri par département, des centres de distribution au plus près de nos concitoyens, un directeur et une équipe d'encadrement sur chaque site.

La CGT propose que les points d'accès comme les lieux de production s'inscrivent dans une démarche ambitieuse d'aménagement du territoire, une proximité avec la population, mais aussi par une gestion sociale exemplaire des personnels concernés.

**La CGT ne se résigne pas
à la liquidation du Service Public!**

Marie-José Kotlicki
Jean-François Bolzinger

**LAISSEZ-NOUS
BIEN TRAVAILLER !**

MANAGER SANS WALL STREET



LES ÉDITIONS
DE L'ATELIER

